

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 19/02/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150213-lmc184902-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 février 2015

**POLITIQUE C06 ETRE ATTENTIF À LA SÉCURITÉ DES YVELINOIS
DÉCONSTRUCTION DES LOGEMENTS DE
FONCTION DE L'EX GENDARMERIE DE TRAPPES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la réalisation d'une opération de travaux de déconstruction des logements de fonction de la gendarmerie de Trappes, suivis de la remise en état du terrain pour un montant prévisionnel de 355 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 20 article 231318 du budget départemental, exercice 2015.